

Annexe B :

Exemples de scénarios de protection contre l'attrition

Scénario 1. Attrition réelle plus grande que celle prévue par le conseil scolaire

L'exemple suivant présente un cas où l'attrition réelle est plus grande que celle prévue par le conseil :

	PRÉVUE	RÉELLE	VARIATION
ATTRITION ADMISSIBLE DES EPT	Attrition admissible estimée 2019-2020	Attrition admissible réelle 2019-2020	Réelle – estimée 2019-2020
Attrition admissible totale	77	95	18

Scénario 1 - Financement de base pour la protection contre l'attrition en 2019-2020 (point 5 de l'annexe A)

Les tableaux ci-dessous illustrent le calcul éventuel du financement pour la protection contre l'attrition. Le Ministère prévoit intégrer au SIFE le type de renseignements contenus dans ces tableaux et les calculs connexes.

	PRÉVUE	RÉELLE	VARIATION
(A) EPT du personnel enseignant financés en 2018-2019	3 800	3 800	-
(B) Attrition admissible	77	95	18
(C) Diminution liée à la variation de l'effectif	2	2	-
EPT protégés pour 2019-2020 (A – B – C)	3 721	3 703	(18)

(D) EPT du personnel enseignant financés en 2019-2020 avant la protection contre l'attrition	3 700	3 700	-
--	-------	-------	---

(E) EPT protégés contre l'attrition [max. (A – B – C – D, 0)]	21	3	(18)
--	-----------	----------	-------------

(F) Moyenne des salaires du personnel enseignant financés, incluant les avantages sociaux*	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
--	------------	------------	------------

(G) Financement de base pour la protection contre l'attrition (E x F)	2 100 000 \$	300 000 \$	(1 800 000 \$)
--	---------------------	-------------------	-----------------------

*À des fins d'illustration seulement. La moyenne financée variera d'un conseil scolaire et d'un palier à l'autre et reflétera les qualifications et l'expérience moyennes du personnel enseignant du conseil.

Annexe B :

Exemples de scénarios de protection contre l'attrition

Scénario 1 - Exemption pour les programmes de STIM ou les programmes spécialisés
(point 6 de l'annexe A)

	PRÉVUE	RÉELLE	VARIATION
(H) Protection contre l'attrition : Exemption de 5 % pour les programmes de STIM ou les programmes spécialisés [0,05 x G]	105 000 \$	15 000 \$	(90 000 \$)

Scénario 1 - Protection contre les erreurs dans la prévision (point 7 de l'annexe A)

	PRÉVUE	RÉELLE	VARIATION
(I) Seuil de protection pour les prévisions en matière d'attrition liées aux EPT : selon les données historiques et démographiques, on peut s'attendre à 90 EPT (nombre à confirmer par le Ministère).	90	90	90

(J) Protection supplémentaire fournie par le Ministère contre les risques liés à la prévision [50 % x max. (B - I,0)] pour les EPT (S'applique seulement si l'attrition réelle est connue.)		2,5	2,5
---	--	-----	-----

(K) Financement supplémentaire pour la compensation de l'attrition pour tenir compte des risques liés à la prévision (J x F)	-	250 000 \$	250 000 \$
--	---	------------	------------

Scénario 1 - Total pour la protection contre l'attrition

	PRÉVUE	RÉELLE	VARIATION
(L) Financement total pour la protection contre l'attrition (G + H + K)	2 205 000 \$	565 000 \$	(1 640 000 \$)

(M) Nombre total d'EPT protégés contre l'attrition grâce au financement de base et au financement lié aux prévisions (E + J)	21	5,5	(15,5)
--	----	-----	--------

Scénario 1 - Résumé

- Le conseil scolaire reçoit du financement pour un nombre d'EPT inférieur à celui prévu et voit son financement pour la protection contre l'attrition diminuer malgré la protection contre les erreurs dans la prévision.
- Le conseil compte aussi moins d'EPT que prévu à cause de l'augmentation de l'attrition.
- Le conseil serait contraint de faire des dépenses s'il était nécessaire de compenser en partie l'attrition supplémentaire autrement qu'en changeant l'organisation des classes.

Annexe B :

Exemples de scénarios de protection contre l'attrition

Scénario 2. Attrition réelle moins grande que celle prévue par le conseil scolaire

L'exemple suivant présente un cas où l'attrition réelle est plus basse que celle prévue par le conseil :

	PRÉVUE	RÉELLE	VARIATION
	Attrition admissible estimée 2019-2020	Attrition admissible réelle 2019-2020	Réelle – estimée 2019-2020
ATTRITION ADMISSIBLE DES EPT			
Attrition admissible totale	77	60	(17)

*Remarque : Il est conseillé au conseil scolaire d'effectuer la prévision et le suivi des points ci-dessus séparément.

Scénario 2 - Financement de base pour la protection contre l'attrition pour 2019-2020 (point 5 de l'annexe A)

Les tableaux ci-dessous illustrent le calcul éventuel du financement pour la protection contre l'attrition. Le Ministère prévoit intégrer au SIFE le type de renseignements contenus dans ces tableaux et les calculs connexes.

(A) EPT du personnel enseignant financés en 2018-2019	3 800	3 800	-
(B) Attrition admissible	77	60	(17)
(C) Diminution liée à la variation de l'effectif	2	2	-
EPT protégés pour 2019-2020 (A – B – C)	3 721	3 738	17

(D) EPT du personnel enseignant financés en 2019-2020 avant la protection contre l'attrition	3 700	3 700	-
--	-------	-------	---

(E) EPT protégés contre l'attrition [max. (A – B – C – D, 0)]	21	38	17
--	-----------	-----------	-----------

(F) Moyenne des salaires du personnel enseignant financés, incluant les avantages sociaux*	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
--	------------	------------	------------

(G) Financement de base pour la protection contre l'attrition (E x F)	2 100 000 \$	3 800 000 \$	1 700 000 \$
--	---------------------	---------------------	---------------------

*À des fins d'illustration seulement. La moyenne financée variera d'un conseil scolaire et d'un palier à l'autre et reflétera les qualifications et l'expérience moyennes du personnel enseignant du conseil.

Annexe B :

Exemples de scénarios de protection contre l'attrition

Scénario 2 - Exemption pour les programmes de STIM ou les programmes spécialisés
(point 6 de l'annexe A)

(H) Protection contre l'attrition : Exemption de 5 % pour les programmes de STIM ou les programmes spécialisés [0,05 x G]	105 000 \$	190 000 \$	85 000 \$
--	------------	------------	-----------

Scénario 2 - Protection contre les erreurs dans la prévision (point 7 de l'annexe A)

(I) Seuil de protection pour les prévisions en matière d'attrition liées aux EPT : selon les données historiques et démographiques, on peut s'attendre à 90 EPT (nombre à confirmer par le Ministère).	90	90	90
---	----	----	----

(J) Protection supplémentaire fournie par le Ministère contre les risques liés à la prévision [50 % x max. (B - I,0)] pour les EPT (S'applique seulement si l'attrition réelle est connue.)		-	-
--	--	---	---

(K) Financement supplémentaire pour la compensation de l'attrition pour tenir compte des risques liés à la prévision (J x F)	-	-	-
---	---	---	---

Scénario 2 - Total pour la protection contre l'attrition

(L) Financement total pour la protection contre l'attrition (G + H + K)	2 205 000 \$	3 990 000 \$	1 785 000
--	--------------	--------------	-----------

(M) Nombre total d'EPT protégés contre l'attrition grâce au financement de base et au financement lié aux prévisions (E + J)	21	38	17
---	----	----	----

Scénario 2 - Résumé

- Le conseil scolaire reçoit du financement pour un nombre d'EPT supérieur à celui prévu et voit son financement pour la protection contre l'attrition augmenter.
- Le conseil compte plus d'EPT que prévu à cause de l'attrition plus faible, mais cette augmentation est financée grâce au financement accru pour la protection contre l'attrition.
- La pression potentielle sur le conseil est atténuée par le financement supplémentaire.

Annexe B :

Exemples de scénarios de protection contre l'attrition

Planification de la dotation en personnel enseignant pour 2019-2020 (point 4 de l'annexe A)

Scénario 1. Attrition réelle plus élevée que celle prévue par le conseil scolaire

	EPT			Financement
	Prévisions du conseil	Attrition réelle	Variation [Prévision du conseil – attrition réelle]	Variation [Prévisions du conseil – attrition réelle]
Dotation en personnel enseignant estimée pour 2019-2020	4 200	4 200	-	
Attrition admissible	77	95	18	
Diminution liée à la variation de l'effectif	2	2	-	
Dotation en personnel enseignant réelle	4 121	4 103	(18)	(1 640 000)

Le conseil scolaire compte 18 EPT de moins que prévu au début de l'année scolaire (4 103 au lieu de 4 121). Par conséquent, il faudra peut-être embaucher du personnel enseignant temporaire au dernier moment aux frais du conseil s'il est impossible de réorganiser les classes. Le financement total pour la protection contre l'attrition est de 0,6 million de dollars (1,64 million de moins que prévu).

Scénario 2 Attrition réelle moins grande que celle prévue par le conseil scolaire

	EPT			Financement
	Prévisions du conseil	Nombre réel	Variation [Prévision du conseil – attrition réelle]	Variation [Prévisions du conseil – attrition réelle]
Dotation en personnel enseignant estimée pour 2019-2020	4 200	4 200	-	
Attrition admissible	77	60	(17)	
Diminution liée à la variation de l'effectif	2	2	-	
Dotation en personnel enseignant réelle	4 121	4 138	17	1 785 000

Le conseil scolaire compte 17 EPT de plus que prévu au début de l'année scolaire (4 138 au lieu de 4 121). Le nombre d'enseignantes et enseignants est suffisant pour l'organisation des classes, et il n'est pas nécessaire d'embaucher de personnel

Annexe B :

Exemples de scénarios de protection contre l'attrition

enseignant supplémentaire au dernier moment. Le financement total pour la protection contre l'attrition est d'environ 4 millions de dollars (1,8 million de plus que prévu).